



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Adhésion à l'IRP Sol-X

**Commission de la recherche du conseil académique
du 22 mai 2025
Délibération 2025/05/CR-020**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts, et notamment son article 26 ;

Vu la délibération 2021/06/CR-025 de la commission de la recherche en date du 10 juin 2021 fixant les forfaits pour le soutien aux laboratoires internationaux ;

Vu la délibération 2024/11/CR-065 en date du 14 novembre 2024 fixant la proposition de répartition du budget de la recherche pour l'exercice 2025 ;

Vu la délibération 2024/12/CR-072 de la commission de la recherche en date du 17 décembre 2024 fixant les montants des dotations 2025 aux GIS et aux laboratoires internationaux ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent la participation scientifique de l'université de Toulouse à l'IRP ENERGY TRANSITION SOLAR ENERGY PHOTOVOLTAICS SOLAR FUELS THERMOPHOTOVOLTAICS LIFE CYCLE ANALYSIS – Sol-X avec une dotation financière de 2 000 euros par an pour la période de 2025 à 2029 sous réserve de l'inscription et de la disponibilité budgétaire.

Toulouse, le 22 mai 2025

La Présidente de l'Université de Toulouse


Odile Rauzy


Nombre de membres : 42
Nombre de membres présents ou représentés : 34

Nombre de voix favorables : 34
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0